

Réunion du 31 janvier 2022

Objet : Avenant à la convention de financement Région Normandie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la signature de la convention de financement avec la Région Normandie le 26 juin 2017 ;

Vu la signature de l'avenant n°1 de la convention de financement avec la Région Normandie le 23 octobre 2018 ;

Vu la signature de l'avenant n°2 de la convention de financement avec la Région Normandie le 2 avril 2019 ;

Vu la signature de l'avenant n°3 de la convention de financement avec la Région Normandie le 28 octobre 2019 ;

Le Comité syndical, réuni le 31 janvier 2022 en visioconférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'avenant à la convention de financement avec la Région Normandie ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de financement avec la Région Normandie.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 27
- Collège Conseil Départemental : 24
- Collège Conseil Régional : 06

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 31 janvier 2022

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas Gravelle

